

#vaccinsobligatoires Qu'est-ce qui change ?



Mon enfant est né avant 2018



Mon enfant est né
à partir du 1^{er} janvier 2018

3

vaccins

11

vaccins

Obligatoires et exigés selon l'âge de mon enfant pour entrer en collectivité
Crèche, assistants-maternels, halte-garderie, école, colonies de vacances...

Je dois présenter pour l'admission de mon enfant :

Les pages vaccination de son carnet de santé

OU

Tout document du professionnel de santé attestant de la réalisation des vaccins

Uniquement pour
les 3 vaccins (DTP)

À PARTIR DU 1^{ER} JUIN 2018
pour tous les vaccins obligatoires
en fonction de l'âge de mon enfant

10 injections suffisent pour être protégé contre 11 maladies

Vaccination contre	Age approprié					
	2 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	18 mois
Diptérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche, Haemophilus Infuenza de type b, Hépatite B	1 ^{ère} dose 	2 ^{ème} dose 		3 ^{ème} dose 		
Pneumocoque	1 ^{ère} dose 	2 ^{ème} dose 		3 ^{ème} dose 		
Méningocoque C			1 ^{ère} dose 		2 ^{ème} dose 	
Rougeole, Oreillons, Rubéole					1 ^{ère} dose 	2 ^{ème} dose 